





# **BURKINA FASO**



Avec l'appui technique et financier du programme SAPAA/FAO

OUAGADOUGOU BP 389 OUAGA 01 +226 25 31 13 00 BOBO DIOULASSO BP 32 25 BOBO DIOULASSO 01 +226 20 97 20 24

www.apexb.bf info@apexb.bf

APEX-Burkina, la clé qui vous ouvre le marché extérieur

### PRESENTATION DU PRODUIT

## a. Définition et principales utilisations du produit

Le Miel est une substance sucrée produite par les abeilles mellifères à partir du nectar des fleurs. Il est utilisé comme aliment et dans la fabrication de certains produits cosmétiques. Le miel et ses produits dérivés comme la propolis, la gelée royale, le pollen sont utilisés à des fins thérapeutiques. Quant à la cire, un sous-produit du miel, elle est utilisée dans la fabrication de la bougie, du savon, des pommades.



# b. Zones de production

Les régions de grandes productions apicoles sont : l'Est, les Hauts-Bassins et la Boucle du Mouhoun qui totalisent 56% de la production nationale.

Les régions des Cascades, du Sud-Ouest et du Centre-Sud sont identifiées comme des zones à potentialités mellifères.

# c. Offre nationale

La filière apicole est en pleine croissance au Burkina Faso. De 1 300 tonnes en 2021, la



production du miel est passée à plus de 1 500 tonnes en 2022 avec plus de 20000 apiculteurs (annuaire statistique du ministère en charge de l'environnement 2023).

La production annuelle moyenne est estimée à 1 054,87 tonnes de miel dont 734,35 tonnes pour la grande miellée et 320,52 tonnes pour la petite miellée. Au regard de la période de récolte, la production de la

grande miellée (janvier à juin) double celle de la petite miellée (septembre à novembre).

### d. Transformation du produit

L'industrie de transformation du miel au Burkina Faso est essentiellement artisanale et semi artisanale. Le miel brut est récolté à partir des ruches, filtré puis transformé.

Les principaux produits dérivés de la transformation du miel sont le miel raffiné, la propolis, l'hydromel, le cidre au miel. On y trouve également des vinaigres et des moutardes au miel, la gelée royale.

## e. Organisation des acteurs



Depuis 2017, les apiculteurs sont organisés en interprofession dénommée Interprofession Miel. Elle est composée de l'Union Nationale des Producteurs de Miel, l'Union nationale des transformateurs/ commerçant de miel et l'Union nationales des équipementiers (union nationale des fabricants de ruches).

#### II. COMMERCIALISATION

### a. Performances commerciales

En 2023, les exportations de miel se sont établies à 23,1 millions de FCFA contre 63 millions de FCFA une année auparavant.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution de l'exportation du miel de 2019 à 2023.

365,4 331,1 63 2019 2020 2021 2022 2023

**Graphique1**: évolution des exportations du miel en million de FCFA

Source: Balance commerciale, édition 2024

## **b.** Principales destinations

En 2022, la France et la Côte d'Ivoire ont été les principales destinations des exportations du miel du Burkina Faso avec des parts respectives de 97,92% et de (2,08%).

Le Burkina dispose depuis 2018, d'une autorisation d'exportation dans l'espace Union Européenne.

## c. Marchés potentiels

Sur la base de l'étude réalisée par la FAO sur l'analyse du potentiel de diversification des produits agricoles au Burkina Faso, les nouveaux partenaires suggérés pour l'exportation du miel selon leur degré de dynamisme sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Nouveaux partenaires potentiels pour le marché du miel

Marchés cibles	Chine	Emirats arabe Unis	Arabie saoudite	Japon	Pologne	Espagne
Variation de la part/ Importations mondiales (en %)	22,6	10,87	8,37	5,22	9,42	5,75

Source: Etude FAO/APEX (2023)

## III. CONDITIONS D'ACCES AUX MARCHES

Pour les marchés ci-dessus ciblés les conditions d'accès varient d'un pays à l'autre ou d'une zone économique à l'autre. Ces conditions concernent les droits de douanes appliqués, les mesures correctives commerciales et le nombre d'exigences réglementaires comme résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Conditions d'accès aux marchés porteurs identifiés

	Conditions d'accès				
Marché cible	Droits de douane appliqués	Mesures correctives commerciales	Nombre d'exigences règlementaires		
Chine	NPF (15%) Tarif Préférentiel (0%)	Non	77		
Emirats Arabes Unis	5%	Non	118		
Arabie Saoudite	5%	Non	97		
Japon	NPF (25,50%) Tarif Préférentiel 0%	Non	23		
Pologne	17,30%	Non	33		
Espagne	NPF (17,30%) Tarif	Non	33		

Source: ITC-Market Access Map

Le respect des exigences règlementaires se matérialise par la fourniture de certificats qui sont délivrés par des structures habilitées. Les principales structures émettrices au Burkina Faso sont mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Structures émettrices des certificats

Exigence règlementaire	Structures émettrices des certificats			
Conformité aux exigences de Limites	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de			
Maximales de Résidus (LMR) de	l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail			
pesticides	et des produits de santé (ANSSEAT)			
Conformité aux exigences d'hygiène	ANSSEAT			
(exigences physico-chimiques et	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et			
microbiologiques)	Technologie (IRSAT)			
Conformité sanitaire et phytosanitaire	Direction de la Protection des Végétaux et du			
	Conditionnement (DPVC/MARAH)			
Conformité aux normes et standards	Agence Burkinabè de Normalisation de la			
commercialisations	Métrologie de la Qualité (ABNORM)			
Certificat d'Origine	Direction Générale des Douanes (DGD);			
	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina			
	Faso (CCI-BF)			

NB : Des informations plus détaillées sur les conditions d'accès pour chaque marché peuvent être obtenue à l'adresse suivante <a href="https://www.macmap.org">https://www.macmap.org</a> ou auprès de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina.